

# UNE JEUNESSE PALESTINIENNE TUÉE, BRISÉE, EMPRISONNÉE 1/2

D'APRÈS LE DOSSIER THÉMATIQUE « ENFANCES BRISÉES 2019 » RÉALISÉ PAR LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE



© Haboran AFP - Haboran Babil

## Premières victimes de la répression, les enfants sont délibérément ciblés par l'armée israélienne.

- Entre 2004 et 2018 **1 enfant palestinien est tué tous les 3 jours** par l'armée israélienne selon l'association Defense Children International Palestine (DCIP)
- Israël est le seul pays au monde à poursuivre chaque année par la justice militaire entre 500 à 700 enfants palestiniens de 12 à 17 ans dont 10 à 15% ont entre 12 et 15 ans (DCIP)
- EN CISJORDANIE un régime d'exception : Toute autorité légale dans le territoire palestinien occupé (TPO) est confiée au commandement militaire israélien, selon la proclamation militaire n°1 du 7 juin 1967 dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public : tout soldat ou officier de police a le pouvoir – sans avoir besoin d'un mandat d'arrêt – d'arrêter une personne si la personne en question a commis une infraction ou s'il y a lieu de soupçonner qu'elle a commis une infraction.

De l'arrestation à la détermination de la peine les mauvais traitements physiques et psychologiques sont répandus, systématiques et institutionnalisés, alors que **le droit international interdit de manière absolue et inconditionnelle le recours à la torture et autres traitements inhumains et dégradants, particulièrement auprès des mineurs.**



**40% DES ARRESTATIONS ONT LIEU LA NUIT** LORS DE RAIDS DE SOLDATS DEVANT LA FAMILLE AVEC DES MENACES VERBALES ET DES DÉGRADATIONS.

**88% DES MINEURS ET PARENTS NE SONT PAS INFORMÉS DU MOTIF DE L'ARRESTATION NI DU LIEU D'INTERROGATOIRE ET DE DÉTENTION. LES PARENTS L'APPRENNENT APRÈS PAR L'AVOCAT.**



## 1 UNE ARRESTATION BRUTALE AU DOMICILE, AU CHECK-POINT...

« Les militaires sont arrivés à la maison, ont cassé la porte, nous ont tous mis dans une pièce et ont demandé : « Il est où Salah Temimi ? » J'ai répondu en disant : « C'est moi ». Ils m'ont dit de m'habiller parce que je partais avec eux. Je suis parti avec eux. Ils m'ont mis dans la voiture après m'avoir attaché les mains et couvert les yeux. Dans la voiture, en roulant vers Asyoun, ils ont recommencé à me frapper. Ils m'ont donné des coups dans le ventre et sur la tête. »  
Salah, arrêté à 15 ans, Beit Umar

## 2 UN TRAJET JUSQU'AU LIEU D'INTERROGATOIRE : LONG, DOULOUREUX, VIOLENT

« ... À un moment, ils l'ont fait descendre de voiture et se mettre à genoux. Il a demandé à boire, à utiliser les toilettes et à prendre les médicaments dont il avait besoin mais on lui a tout refusé... les policiers l'ont conduit au poste de police et là A.A. a dû attendre 2h dans la cour à genoux, menotté, un bandeau sur les yeux. Pendant ce temps-là une personne inconnue est venue vers lui et l'a battu, l'a frappé au visage, a hurlé contre lui... »  
A.A 16 ans et 4 mois



**95% DES MINEURS ONT LES MAINS ATTACHÉES DANS LE DOS AVEC DES LIENS EN PLASTIQUE. 80% ONT LES YEUX BANDÉS.**



**50% SUBISSENT DES VIOLENCES PHYSIQUES ET VERBALES LORS DU TRANSFERT VERS LE CENTRE DE DÉTENTION.**

## 3 DES INTERROGATOIRES DE MINEURS PRIVÉS DE LEURS DROITS MENÉS PAR DES POLICIERS, DES MILITAIRES OU DES MEMBRES DE L'AGENCE ISRAËLIENNE DE SÉCURITÉ

« ... l'interrogatrice m'a retiré mes menottes et m'a indiqué que je pouvais rester silencieux. Elle n'a autorisé aucun parent à être avec moi et a dit que cela ne se faisait pas. Elle a branché une caméra et a commencé à noter. Il faisait très froid, elle a refusé d'éteindre la climatisation, en disant qu'elle avait chaud ; à la fin elle m'a demandé de signer un papier en hébreu. Je lui ai dit que je ne savais pas ce que je signais, elle a dit que je devais le faire... Je voulais que cela se termine, si bien qu'à la fin j'ai signé comme 4 pages en hébreu. »  
M.S. 15 ans et 1 mois (B'Tselem et Hamoked)



**72% SONT PRIVÉS D'EAU ET DE NOURRITURE PENDANT LE TRANSFERT, 54% N'ONT PAS D'ACCÈS AUX TOILETTES.**



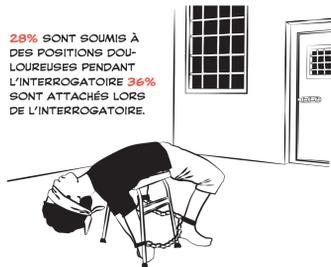
**70% SONT SOUMIS À UNE FOUILLE À NU, AUCUN INFLIGÉE SYSTÉMATIQUEMENT LORS DE L'ARRIVÉE EN PRISON.**



**84% NE SONT PAS INFORMÉS DE LEUR DROIT DE GARDER LE SILENCE ET D'AVOIR ACCÈS À UN AVOCAT.**



**97% SE VOIENT REFUSER L'ACCÈS À UN AVOCAT AVANT OU PENDANT L'INTERROGATOIRE.**



**28% SONT SOUMIS À DES POSITIONS DOULOUREUSES PENDANT L'INTERROGATOIRE 36% SONT ATTACHÉS LORS DE L'INTERROGATOIRE.**



LA PLUPART DES PARENTS NE PEUVENT ASSISTER À L'INTERROGATOIRE.

Références bibliographiques en tiré à part, sur demande

Plateforme Alsacienne pour la Palestine  
AFPS - CCFD Terre Solidaire - La CIMADE - CJACP - EDH - MAN - SZMO - ASFS - MRAP - CARITAS (observateur)